



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :

méthodes de travail de la Commission de statistique

Rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique : révision du mandat et examen des autres initiatives menées par le Bureau durant la période intersessions

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2021/224 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique. Dans le rapport, le Bureau réévalue le mandat et examine d'autres initiatives qu'il a menées durant la période intersessions, en 2021-2022. Il s'intéresse particulièrement à la révision du mandat de la Commission, étudie les enseignements tirés de la tenue en ligne de la cinquante-deuxième session et fait le point sur d'autres initiatives, notamment l'intégration des questions de genre dans l'ensemble des travaux de la Commission. Il donne des informations sur l'examen préliminaire de la catégorisation des travaux normatifs de la Commission, prend en considération tous les travaux normatifs existants qui ont été adoptés, avalisés ou convenus par la Commission entre 2008 et 2021 et présente les étapes qui ont conduit à l'élaboration des documents et aux processus d'adoption. La Commission sera également saisie de deux documents de référence : le mandat révisé et une analyse point par point de l'examen préliminaire. Elle est invitée à examiner les révisions apportées au mandat, l'examen préliminaire et d'autres initiatives entreprises par le Bureau. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont résumées au paragraphe 41 du rapport.

* E/CN.3/2022/1.



Rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique : révision du mandat et examen des autres initiatives menées par le Bureau durant la période intersessions

I. Introduction

1. À sa cinquante-deuxième session, par sa décision 52/116 (voir [E/2021/24-E/CN.3/2021/30](#)), la Commission de statistique a prié le Bureau d'examiner attentivement les modalités de la session virtuelle (par exemple, les manifestations parallèles, les déclarations écrites) qui ont bien fonctionné et qui pourraient être utilisées lors de sessions futures et, à cet égard, a invité le Bureau à lancer un processus d'examen transparent et participatif de son mandat, vieux de 50 ans, et à élaborer des propositions éventuelles sur la manière dont celui-ci pourrait être mis à jour et modernisé.

2. À sa cinquante et unième session, dans sa décision 51/115, la Commission a demandé qu'une démarche prenant en compte les questions de genre soit adoptée et intégrée dans tous les points de l'ordre du jour de la Commission, comme c'est par exemple le cas à la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir [E/2020/24-E/CN.3/2020/37](#)).

3. Durant la période intersessions, en 2021-2022, le Bureau de la Commission a tenu quatre réunions en ligne pour se pencher sur les travaux en cours. Dans le présent rapport, il présente ses travaux à la Commission pour examen. Il rend compte de la révision du mandat de la Commission, vieux de 50 ans, procédure que le Bureau mène depuis juin 2021 de manière transparente et participative ; il résume les principaux enseignements tirés de la session virtuelle qui s'est tenue en mars 2021 ; et il fait le point sur d'autres initiatives, notamment un examen préliminaire des travaux normatifs de la Commission, un examen des méthodes permettant d'intégrer la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des travaux de la Commission et la planification initiale de la révision du programme pluriannuel.

4. La Commission est invitée à examiner les révisions apportées au mandat, l'examen préliminaire des travaux normatifs et d'autres initiatives entreprises par le Bureau.

II. Mandat de la Commission statistique

A. Historique

5. La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies en 1947. Comme indiqué sur son site Web¹, la Commission, qui est la plus haute instance du système statistique mondial, réunit les statisticiens en chef des États Membres du monde entier ; en sa qualité d'organe de décision suprême s'agissant des activités statistiques internationales, elle est chargée de fixer les normes statistiques et d'élaborer des notions et méthodes et, notamment, de les appliquer aux niveaux national et international.

6. Le mandat actuel a été défini dans la résolution [1566 \(L\)](#) du Conseil économique et social, en date du 3 mai 1971, dans laquelle le Conseil a réaffirmé sa résolution

¹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/>.

8 (I) du 16 février 1946, modifiée par la résolution 8 (II) du 21 juin 1946. Aux termes de son mandat, la Commission a pour fonction d'aider le Conseil :

- a) à favoriser le développement des statistiques sur le plan national et l'amélioration de leur comparabilité ;
- b) à coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistiques ;
- c) à développer le Service central de statistique du Secrétariat ;
- d) à donner des avis aux divers organes des Nations Unies sur ces questions générales relatives à la centralisation, à l'interprétation et à la diffusion des données statistiques ;
- e) à favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général.

7. Dans sa résolution 1566 (L), le Conseil a souligné l'importance de la fonction de coordination de la Commission et la nécessité d'établir un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques internationales ; a reconnu l'intérêt porté par la Commission de statistique et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat aux questions liées à l'emploi d'ordinateurs au sein du système des Nations Unies ; a prié le Secrétaire général d'entreprendre, en coopération avec les institutions spécialisées, une action concertée pour aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes de statistique.

8. Au fil des ans, deux autres résolutions ont renforcé le rôle que joue la Commission dans la communauté statistique mondiale. Dans sa résolution 2020/5, le Conseil a considéré que la coordination entre les programmes statistiques du système des Nations Unies devait être rationalisée et améliorée afin de contribuer davantage à la bonne capacité du système statistique des Nations Unies et que la Commission de statistique restait le principal organe de coordination des programmes statistiques du système des Nations Unies.

9. Dans sa résolution 2006/6, le Conseil avait déjà encouragé le renforcement des capacités statistiques des organismes internationaux compétents ; avait invité le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ainsi que les organismes internationaux concernés à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales ; avait engagé instamment toutes les parties prenantes à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités statistiques au service du développement ; avait demandé à tous les organismes internationaux, sous la coordination de la Division de statistique, d'améliorer la portée et la transparence de tous les indicateurs et l'établissement de rapports sur ces indicateurs afin de développer la base de données sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Un autre élément essentiel a été l'adoption par l'Assemblée générale des Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui définissent les normes professionnelles et scientifiques auxquelles les systèmes statistiques nationaux doivent adhérer. En application de la recommandation adoptée par le Conseil, à la soixante-huitième session de l'Assemblée, le représentant de la Hongrie ainsi que 48 coauteurs ont présenté un projet de résolution sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui a débouché sur l'adoption de la résolution 68/261.

11. L'examen actuel et les révisions du mandat, qui date d'il y a 50 ans, sont alignés sur l'examen en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires, comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 75/290 A. Le Bureau de la Commission participe à l'examen des organes subsidiaires du Conseil, qui est mené par la Vice-Présidente du Conseil (Bulgarie). Le mandat révisé, tel qu'il figure dans le document de référence, constitue une contribution importante à ce processus.

B. Processus

12. Par sa décision 52/116, la Commission a constaté qu'il était nécessaire de réfléchir à la manière dont elle pourrait moderniser sa structure et ses méthodes de travail et décidé d'engager un processus d'examen de son mandat. Pour donner suite à l'invitation de la Commission, qui souhaitait qu'il lance un processus d'examen transparent et participatif du mandat de la Commission et élabore des propositions éventuelles sur la manière dont celui-ci pourrait être mis à jour et modernisé, le Bureau a engagé un processus comprenant deux séries de consultations mondiales en vue de prendre en considération un large éventail de contributions émanant de l'ensemble de la communauté statistique mondiale.

13. Les membres du Bureau ont convenu que les principes directeurs de l'examen étaient que la révision et les mises à jour du mandat devaient être adaptées à l'évolution des besoins de l'écosystème des données et mieux répondre aux besoins de l'organe de tutelle, à savoir le Conseil. Le mandat a été revu afin d'inclure des références aux principaux problèmes statistiques rencontrés par les organismes nationaux de statistique et les systèmes statistiques nationaux. L'objectif de cette révision était de renforcer le rôle que joue la Commission en tant qu'organe d'experts en matière de statistiques et de données, ainsi que celui qu'elle joue dans les systèmes statistiques mondiaux. En outre, la modernisation des systèmes, notamment l'évolution vers un rôle d'intendant des données, donne à la Commission l'occasion de s'assurer que son mandat prend ces changements en considération.

14. Sur la base d'un examen initial préparé par le Secrétariat, la première série de consultations ouvertes a eu lieu du 21 juin au 9 juillet 2021 (voir annexe I). L'objectif de ces consultations était de permettre aux membres de la Commission et à tous les organismes nationaux de statistique de donner leur avis sur la manière de traiter les problèmes actuels et futurs en matière de statistique auxquels font face les systèmes statistiques nationaux, afin qu'ils soient étudiés lors de l'examen. Les principaux points abordés lors de la révision étaient notamment : a) la mise à jour des références de manière à refléter les nouveaux cadres mondiaux de politique générale, tels que les stratégies de développement, l'intégration des principales décisions de la Commission, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle et le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, entre autres ; b) l'ajout de références à l'infrastructure informatique et aux outils d'analyse modernes ; c) les besoins résultant de l'évolution de l'écosystème des données.

15. Au cours des consultations ouvertes, 34 pays ont apporté leur contribution : 23 d'entre eux ont indiqué que le mandat de 1971 ne répondait pas aux problèmes statistiques actuels auxquels faisait face leur organisme national de statistique ou leur système statistique national ; 7 pays ont indiqué que le mandat de 1971 répondait aux problèmes statistiques actuels auxquels faisait face leur organisme ou système ; 1 pays a indiqué que le mandat initial répondait aux problèmes statistiques actuels auxquels faisait face son organisme national de statistique mais ne répondait pas à ceux auxquels faisait face son système statistique national. Trois pays n'ont pas répondu à ces questions.

16. Vingt-neuf pays ont donné des réponses détaillées sur des domaines qui n'étaient pas prévus dans le mandat de 1971, notamment : l'évolution de l'écosystème des données, la confidentialité des données, les nouvelles sources de données, l'information géospatiale, la modernisation des statistiques et l'intendance des données.

17. Sous la direction de la Vice-Présidente de la Commission (Hongrie), un petit groupe de travail spécial chargé de débattre des révisions à apporter au mandat a été constitué, composé des membres du Bureau et des représentantes et représentants des neuf entités suivantes qui avaient exprimé le souhait d'en faire partie : Afrique du Sud, Cameroun, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Finlande, Pologne et État de Palestine.

18. Le mandat a été révisé sur la base des contributions reçues lors de la première série de consultations, des débats tenus au sein du petit groupe de travail et de consultations supplémentaires entre le Bureau et le Secrétariat. Le mandat révisé a été soumis à une seconde série de consultations en décembre 2021.

19. Début décembre, le Directeur de la Division de statistique a adressé une lettre aux chefs des organismes nationaux de statistique pour leur demander s'ils avaient d'autres observations à formuler sur le projet qui avait été distribué, et la seconde série de consultations a été menée du 8 décembre 2021 au 7 janvier 2022. Après les consultations, le Bureau a examiné les observations et préparé une autre révision. De plus amples informations sur la seconde série de consultations ainsi que sur le mandat révisé soumis à l'examen de la Commission figurent dans un document de référence au titre du présent point de l'ordre du jour.

III. Enseignements tirés de la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique

A. Résumé des modalités virtuelles

20. À sa cinquante-deuxième session, par sa décision 52/116, la Commission de statistique a demandé au Bureau d'examiner attentivement les modalités de la session virtuelle (par exemple, les manifestations parallèles et les déclarations écrites) qui ont bien fonctionné et qui pourraient être utilisées lors de sessions futures. En raison de la pandémie, la cinquante-deuxième session de la Commission s'est tenue sous la forme d'une série de séances informelles virtuelles du 1^{er} au 3 mars et le 5 mars 2021. Les séances informelles se sont tenues chaque jour durant deux heures via une plateforme permettant l'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

21. La forte participation, facilitée par le format virtuel de la cinquante-deuxième session, a été une des principales réussites de cette dernière. En effet, plus de 1 000 représentants et représentantes se sont inscrits, soit 800 personnes qui se sont inscrites par le portail e-deleGATE, et environ 200 représentants et représentantes d'organismes qui se sont inscrits directement auprès de la Division de statistique. Ces représentants et représentantes représentaient 135 pays et 54 organismes.

22. La modalité virtuelle offrant la possibilité d'une participation plus large, le Directeur de la Division de statistique a mené une campagne spéciale de sensibilisation auprès des pays qui assistent rarement ou n'ont jamais assisté à une session de la Commission, en plus de la campagne traditionnelle auprès des chefs de bureau nouvellement nommés. Grâce à la campagne de sensibilisation, 18 des 38 pays qui participaient rarement aux sessions de la Commission ont pu se joindre aux séances informelles virtuelles de la cinquante-deuxième session.

B. Déclarations écrites

23. Le Bureau de la Commission avait notamment pris une décision clé, celle de prévoir la possibilité de soumettre des déclarations écrites ; des chefs de délégations, des représentants ou d'autres interlocuteurs désignés des États Membres ou d'organismes ont ainsi pu soumettre leurs déclarations sur des points spécifiques de l'ordre du jour avant la session.

24. Les séances informelles étant plus courtes que celles qui se tiennent en personne, les déclarations écrites ont constitué le principal moyen par lequel les délégations pouvaient contribuer aux discussions de fond sur les points de l'ordre du jour. Toutes les déclarations des États Membres et des organismes ont été téléchargées sur le site Web de la Commission dès leur réception. Près de 500 déclarations écrites ont été reçues sur les questions soumises pour examen et décision, sur les questions soumises pour information et sur l'ordre du jour provisoire et les dates de la cinquante-troisième session. Les points de l'ordre du jour sur lesquels le plus grand nombre de déclarations écrites ont été reçues sont les suivants : 3 a), concernant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2021/2) ; 3 f), concernant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2021/10) ; 3 g), concernant le rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations (E/CN.3/2021/11).

25. Les déclarations écrites ont permis une discussion dynamique – bien que sous forme écrite – et ont contribué à alimenter les résumés et les projets de décision de manière cohérente. La Division de statistique a accueilli favorablement les déclarations écrites, car elles constituent un corpus permanent de commentaires détaillés sur des programmes de travail précis. Tout au long de l'année, la Division de statistique et les nombreux groupes de travail de la Commission ont consulté ces déclarations écrites pour s'en inspirer dans leurs travaux.

26. Après réflexion, les membres du Bureau ont convenu que les déclarations écrites avaient été un grand succès et qu'elles avaient permis des discussions constructives et une utilisation optimale des temps de réunion réduits. Le Bureau a reconnu que le traitement et l'examen de ces déclarations écrites par le Secrétariat entraînaient une charge de travail supplémentaire et qu'il importait de faciliter la soumission des déclarations écrites lors des futures sessions de la Commission.

27. Le Secrétariat a également dressé la liste des pays qui avaient exprimé leur désir de prendre la parole et, au cours des trois jours de réunions, environ 70 interventions orales prévues ont été prononcées.

C. Manifestations parallèles en ligne

28. Pendant les sessions de la Commission, les manifestations parallèles organisées en marge des réunions formelles constituent un outil important, permettant à la communauté statistique mondiale de partager des informations sur les travaux en cours et de tenir des discussions informelles approfondies. Le Bureau a voulu faire en sorte que ces réunions informelles puissent avoir lieu, malgré la pandémie en cours, et a décidé que toutes les manifestations parallèles en marge de la cinquante-deuxième session seraient organisées en ligne dans les semaines précédant et suivant la cinquante-deuxième session de la Commission. Au total, 63 manifestations parallèles² ont été organisées, dont 50 séances publiques et 13 séances à huis clos.

² Pour plus d'informations, voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/side-events/> (en anglais).

29. Le Bureau a joué un rôle clé dans la définition de la portée et de la diversité des manifestations parallèles, chacune d'entre elles étant liée à un point de l'ordre du jour de la session. Il a aussi joué un rôle actif s'agissant de garantir la qualité de ces événements et de veiller à ce qu'ils contribuent à la discussion mondiale sur les grandes questions abordées lors de la session. Une préoccupation exprimée par les membres du Bureau concernait le chevauchement de certaines manifestations parallèles en ligne, qui se tenaient à la même heure, le même jour. Afin d'assurer la participation la plus large et les conversations les plus riches qui soient lors des événements parallèles, le Bureau a recommandé de réduire les chevauchements dans la mesure du possible et de préparer des orientations supplémentaires à l'intention des organisateurs.

IV. Autres initiatives du Bureau

A. Nomenclature des travaux normatifs

30. La Division de statistique, qui assure le secrétariat de la Commission, a procédé à un examen préliminaire des travaux normatifs de la Commission pour la période 2008-2021 qui comprenait un premier examen des processus aboutissant à une décision de la Commission. Le but de l'exercice était de faire ressortir les points communs entre la documentation et les processus qui conduisent à l'élaboration des documents et aux travaux préparatoires en vue d'une décision de la Commission. Il a notamment porté sur les formules et la terminologie utilisées et sur la catégorisation des différents types de travaux normatifs. L'analyse détaillée fait partie du document de référence du présent rapport.

31. L'examen préliminaire a porté sur 50 publications qui avaient fait l'objet de débats à la Commission au cours de la période allant de 2008 à 2021 (voir annexe II). Chaque publication a été classée dans l'une des catégories suivantes de travaux normatifs, en fonction de la convention de dénomination : a) classification ; b) cadre ; c) lignes directrices ; d) guide ; e) manuel ; f) principes et recommandations ; g) normes.

32. Une proposition initiale de marche à suivre commune, qui figure à l'annexe II, a été élaborée pour présenter les étapes du processus d'adoption ou d'approbation, respectivement, de documents nouveaux ou révisés, ainsi que les considérations supplémentaires qui pourraient être intégrées aux étapes de base.

33. Les prochaines étapes de ce travail consisteront à explorer plus avant les marches à suivre menant à l'adoption ou à l'approbation, afin de pouvoir dégager les nuances entre les différents types de travail normatif.

B. Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des travaux de la Commission

34. À la cinquante et unième session de la Commission, il a été demandé qu'une démarche prenant en compte les questions de genre soit adoptée et intégrée dans tous les points de l'ordre du jour de la Commission, comme c'est par exemple le cas à la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir [E/2020/24-E/CN.3/2020/37](#), décision 51/115)³.

³ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Report of the tenth meeting of the Statistical Conference of the Americas of the Economic Commission for Latin America and

35. Le secrétariat de la Conférence statistique des Amériques a produit un ensemble de lignes directrices générales pour la prise en compte des questions de genre⁴, ainsi que des recommandations ciblées à l'intention de chacun des groupes de travail de la Conférence régionale afin de s'assurer que leurs travaux et leurs produits finaux intègrent une approche de genre et contribuent à l'égalité des genres.

36. En réponse à la décision 51/115 et à l'appui des travaux en cours du Bureau, des efforts initiaux visant à intégrer systématiquement une perspective de genre dans les travaux de la Commission ont été entrepris par la Division de statistique. Pour soutenir le processus et l'examen, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées a proposé de se charger d'étudier la manière d'intégrer une perspective de genre dans l'ensemble des travaux de la Commission. Lors de sa session qui s'est tenue du 6 au 8 décembre 2021, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur a réfléchi sur la voie à suivre. La proposition issue de cette réflexion fait partie du document de référence du point 3 h) de l'ordre du jour, sur les statistiques genrées.

C. Examen du programme pluriannuel

37. Le Bureau a entamé un examen du programme de travail pluriannuel dans le cadre de ses préparatifs pour la cinquante-troisième session. L'objectif de l'examen était de déterminer si l'actuelle classification des programmes pluriannuels permettait de traiter l'ensemble des travaux accomplis par la Commission. Le Bureau a noté que les travaux menés par une équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe, présidée par le Mexique et chargée de la mise à jour de la Classification des activités statistiques internationales, serviraient de base à un examen du programme de travail pluriannuel. Il a donc été convenu de reporter l'examen du programme pluriannuel jusqu'à ce que les travaux de mise à jour de la Classification soient terminés.

D. Examen du pilier social

38. À sa cinquante-deuxième session, par sa décision 52/116 et conformément à sa décision 51/125 et au rapport du Bureau sur les méthodes de travail (E/CN.3/2020/27, par. 64), la Commission a chargé le Bureau d'engager un processus d'examen par les Amis de la présidence dans le domaine des statistiques sociales et démographiques, semblable à l'examen des statistiques économiques par les Amis de la présidence pour la période 2019-2021.

39. Pendant la période intersessions, le Bureau a débattu de cette tâche et a convenu de son importance. Les premières consultations sur la direction du groupe ont été menées par le Directeur de la Division de statistique. Toutefois, en raison de la pandémie en cours et d'autres priorités, le groupe n'a pas encore été créé.

the Caribbean » (Rapport de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) (LC/CEA.10/9). Disponible (en anglais et en espagnol) à l'adresse suivante : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45229/1/S2000149_en.pdf.

⁴ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Guidelines for gender mainstreaming in the working groups of the Statistical Conference of the Americas » (Lignes directrices pour la prise en compte systématique des questions de genre dans les groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques) (LC/CEA.11/9). Disponible (en anglais ou en espagnol) à l'adresse suivante : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47477/1/S2100637_en.pdf.

E. Questions diverses

40. En octobre 2021, le Bureau central de statistique de Norvège a envoyé au Président de la Commission une lettre au nom du comité directeur du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés, demandant officiellement une mise à jour du mandat couvrant la troisième phase des travaux du Groupe. Les révisions demandées concernaient notamment l'ajout des statistiques sur l'apatridie au mandat du Groupe et la modification de son nom en conséquence. Après un examen approfondi, le Bureau a approuvé l'actualisation du mandat (voir [E/CN.3/2022/10](#) pour le mandat actualisé). Le 30 novembre 2021, le Président de la Commission de statistique a écrit au Directeur général de Bureau central de statistique de Norvège pour l'informer que le Bureau avait approuvé le mandat révisé.

V. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

41. **La Commission de statistique est invitée :**

- a) À prendre note du présent rapport sur les travaux du Bureau pendant la période intersessions ;**
- b) À se pencher sur le mandat révisé et à l'adopter ;**
- c) À exprimer son point de vue sur l'analyse de la documentation ;**
- d) À donner son avis sur les autres initiatives menées par le Bureau.**

Annexe I

Consultation ouverte sur la révision du mandat de la Commission de statistique, du 21 juin au 9 juillet 2021

1. L'objectif de cette consultation est de permettre aux membres de la Commission de statistique et à tous les organismes nationaux de statistique d'apporter leurs précieuses contributions à cette importante révision.
2. La Commission a reconnu la nécessité de réfléchir à la manière d'intégrer des éléments de modernisation dans sa structure et ses méthodes de travail. Le Bureau estime que le mandat actualisé devrait être adapté à l'évolution des besoins de l'écosystème des données et mieux répondre aux besoins du Conseil économique et social. La révision du mandat vise à renforcer la Commission en tant qu'organe expert en matière de statistiques et de données ainsi que son rôle dans les systèmes statistiques mondiaux. La modernisation des systèmes, y compris par le recentrement du rôle sur l'intendance des données, exige que la Commission s'efforce d'être réactive et agile face à ces changements.
3. Dans un premier temps, le Bureau a procédé à un premier examen. Parmi les points qui seront abordés dans le cadre de la révision, citons :
 - une mise à jour des références de manière à prendre en compte les nouveaux cadres mondiaux de politique générale, tels que les stratégies de développement, ainsi que les principales décisions de la Commission, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle et le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, entre autres ;
 - l'ajout de références à l'infrastructure informatique et aux outils d'analyse modernes ;
 - les besoins résultant de l'évolution de l'écosystème des données.
4. Le Bureau aimerait avoir votre avis sur les questions suivantes :
 1. Êtes-vous d'accord avec la liste des points à traiter telle que présentée dans le paragraphe ci-dessus ?
 2. Si vous avez répondu « Non » à la question 1, veuillez proposer des modifications à la liste de points.
 3. Le mandat de la Commission, tel qu'adopté en 1971, répond-il aux problèmes statistiques actuels de votre organisme national de statistique ?
 4. Le mandat de la Commission, tel qu'adopté en 1971, répond-il aux problèmes statistiques actuels de votre système national de statistique ?
 5. Quels domaines ne sont pas abordés dans le mandat de 1971 et devraient être inclus ? Veuillez indiquer les domaines spécifiques, les secteurs, les types de données, les partenariats, etc., qui pourraient être ajoutés au mandat afin de répondre à tous les besoins et domaines de travail.
 6. Au cours des prochains mois, une petite équipe de rédaction travaillera à l'examen et à la révision du mandat. Si vous souhaitez faire partie de cette équipe de rédaction, veuillez en informer le Secrétariat.

Annexe II

Publications incluses dans l'examen préliminaire

<i>Publication</i>	<i>Catégorie</i>
Classification centrale de produits, version 2	Classification
<i>Classification internationale type des professions</i>	Classification
<i>Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, 2016</i>	Classification
<i>Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement</i>	Cadre
<i>System of Environmental Economic Accounting – Ecosystem Accounting</i> (non disponible en français)	Cadre
<i>System of Environmental Economic Accounting – Central Framework</i> (non disponible en français)	Cadre
Cadre statistico-géospatial mondial	Cadre
Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2010	Concepts et définitions
<i>Lignes directrices pour la production de statistiques sur la propriété d'actifs tenant compte du genre</i>	Lignes directrices
<i>Guidelines on the Use of Electronic Data Collection Technologies in Population and Housing Censuses</i> (non disponible en français)	Lignes directrices
<i>Lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes</i>	Lignes directrices
<i>Directives sur les statistiques économiques intégrées</i>	Lignes directrices
<i>Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages</i>	Lignes directrices
<i>Guidelines on Statistical Business Registers</i> (non disponible en français)	Lignes directrices
<i>Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et des logements, révision 2</i>	Guide
<i>Handbook on Population and Housing Census Editing, Revision 2</i> (révision non disponible en français)	Guide
<i>Handbook on Civil Registration and Vital Statistics Systems: Management, Operation and Maintenance, Revision 1</i> (révision non disponible en français)	Guide
<i>Guide de la comptabilité nationale : production, flux et stocks financiers dans le Système de comptabilité nationale</i>	Guide
<i>Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel</i>	Guide
<i>Manuel sur l'infrastructure géospatiale à l'appui des activités de recensement</i>	Guide
<i>Handbook on Governance Statistics</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux</i>	Guide
<i>Handbook on Accounting for Global Value Chains: Global Value Chain Satellite Accounts and Integrated Business Statistics</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Handbook on Data Template and Metadata for Short-Term Statistics</i> (non disponible en français)	Guide

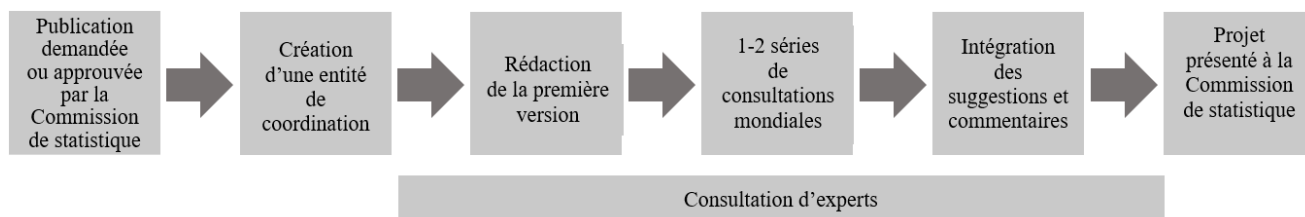
<i>Publication</i>	<i>Catégorie</i>
<i>Handbook on Supply and Use Tables and Input-Output Tables with Extensions and Application</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Handbook of National Accounting: Satellite Account on Non-profit and Related Institutions and Volunteer Work</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Handbook on Cyclical Composite Indicators</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Handbook on Rapid Estimates</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Handbook on Economic Tendency Surveys</i> (non disponible en français)	Guide
<i>Integrating a Gender Perspective into Statistics</i> (non disponible en français)	Manuel
<i>Statistiques du commerce international de marchandises : Manuel des statisticiens, révision 1</i>	Manuel
<i>Manuel des statistiques du commerce international des services 2010</i>	Manuel
<i>United Nations national quality assurance frameworks manual for official statistics</i> (non disponible en français)	Manuel
<i>Manuel de l'indice des prix à la consommation</i>	Manuel
<i>Manual on Statistics of International Trade in Services Compiler's Guide 2010</i> (non disponible en français)	Manuel
<i>Energy Statistics Compilers Manual</i> (non disponible en français)	Manuel
Préambule révisé des Principes fondamentaux de la statistique officielle	Principes
<i>Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, révision 3</i>	Principes et recommandations
<i>Principles and Recommendations for a Vital Statistics System, Revision 3</i> (révision non disponible en français)	Principes et recommandations
<i>International Recommendations on Refugee Statistics</i> (non disponible en français)	Recommandations
<i>Recommandations internationales sur les statistiques de l'eau</i>	Recommandations
<i>Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles 2008</i>	Recommandations
<i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i>	Recommandations
<i>Recommandations internationales sur les statistiques du commerce de distribution, 2008</i>	Recommandations
<i>Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques</i>	Recommandations
<i>Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (révision 4)</i>	Norme
<i>Système de comptabilité nationale 2008</i>	Norme
<i>Statistiques du commerce international de marchandises : supplément du Manuel des statisticiens</i>	Supplément
<i>Technical Report on Statistics of Internally Displaced Persons: Current Practice and Recommendations for Improvement</i> (non disponible en français)	Rapport technique

Annexe III

Marche à suivre commune pour l'adoption/l'approbation

Figure I

Marche à suivre commune pour l'adoption/l'approbation (autre que pour une révision)

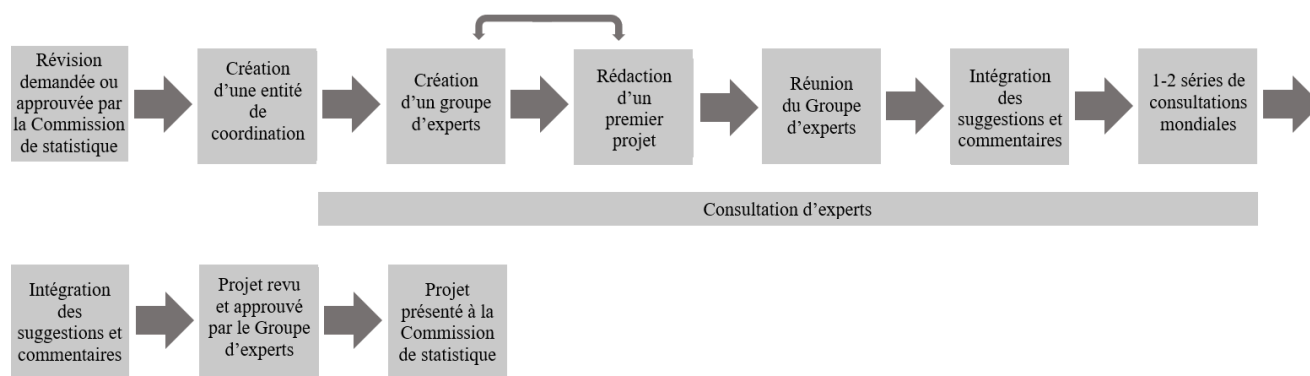


Considérations supplémentaires :

- Ateliers
- Réunions et discussions techniques
- Les projets de texte peuvent faire l'objet de plusieurs séries de consultations dans le but de recueillir les commentaires et suggestions
- Le projet de texte fait l'objet de débats lors d'une ou plusieurs réunions d'experts/du Groupe d'experts
- Recours à un ou des consultant(e)(s)
- Essais pilote
- Projet de texte publié sur le site web de la Division de statistique pour recueillir des commentaires du monde entier

Figure II

Marche à suivre commune pour l'adoption/l'approbation (révision)



Considérations supplémentaires :

- Ateliers
- Les projets de texte peuvent faire l'objet de plusieurs séries de consultations dans le but de recueillir les commentaires et suggestions
- Recours à un ou des consultant(e)(s)
- Essais pilote